

Ebro, 3 - 28002 Madrid · Tel: (34) 91 5630601 . Fax: (34) 91 5630020
e-mail: pa-madrid@prol-asociados.com
www.prol-asociados.com

Prol & Asociados

MADRID

Calle del Ebro, 3
28002 – MADRID
Tél. (34) 91 563 06 01
Fax. (34) 91 563 00 20
Email: pa-madrid@prol-asociados.com

BARCELONA

Enrique Granados, 137-3º-1ª
08008 – BARCELONA
Tél. (34) 93 415 07 28
Fax. (34) 93 217 03 91
Email: pa-barna@prol-asociados.com

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CABINET

PROL & ASOCIADOS est un cabinet d'avocats ayant une clientèle nationale et internationale.

Fondé en 1987, son fondateur, Francisco G. Prol, avait été préalablement associé d'un des principaux cabinets internationaux en Espagne.

La satisfaction des besoins des clients et la demande croissante d'assistance légale ont amené PROL & ASOCIADOS à ouvrir une nouvelle étude à Barcelone en 1989.

A part le personnel administratif, PROL & ASOCIADOS se compose de 13 avocats, pouvant être considéré au niveau espagnol comme un cabinet spécialisé de dimension moyenne.

PRINCIPAUX DOMAINES D'INTERVENTION

Le cabinet est structuré en quatre départements principaux:

BANQUE, FINANCES ET ASSURANCES

DROIT DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

DROIT DU TRAVAIL

CONTENTIEUX ET ARBITRAGE

BANQUE, FINANCES ET ASSURANCES

PROL & ASOCIADOS compte parmi ses clients un bon nombre de banques, nationales et étrangères, établissements financiers et d'assurances.

Les services offerts à ces clients comprennent un ample conseil légal, allant des démarches devant être effectuées auprès des Autorités de la Banque d'Espagne et du Ministère de l'Economie pour l'implantation, la création et le fonctionnement d'une société, au développement des activités quotidiennes de celle-ci (contrats de prêt et de crédit, financement syndiqué, financement de projets et *buy-outs*, entre autres).

De même, nos services couvrent la constitution et l'exécution, en Espagne et à l'étranger, des garanties qui assurent le respect des obligations dérivant des opérations de financement, depuis la rédaction et la négociation des contrats de garantie - que celle-ci soit de nature personnelle [caution, aval] ou réelle [hypothèque mobilière ou immobilière (sur des droits de propriété industrielle, des véhicules, des bateaux, des immeubles, des établissements commerciales..), gage avec ou sans déplacement (sur des droits de crédit, des parts sociales, des titres et d'autres actifs physiques)] jusqu'à l'inscription aux Registres publics lorsque celle-ci est nécessaire à la validité des documents.

Tout particulièrement dans le domaine des assurances, PROL & ASOCIADOS, prête assistance légale aux clients qui souhaitent s'implanter, ou exercent des activités, sur le marché national des assurances privées, les orientant auprès de la Direction Générale des Assurances et Fonds de Pensions et veillant à ce qu'ils accomplissent les dispositions relatives aux assurances privées, tout cela dans le but de les aider à obtenir une commercialisation correcte et avantageuse de leurs produits.

Il importe également de citer, parmi les services offerts dans ce domaine, le conseil fourni aux Sociétés cotées en Bourse, aux établissements de placement collectif (Fonds de placement et SICAVs), nationaux et étrangers, en vue de leur immatriculation et de leur commercialisation en Espagne, ainsi qu'aux Entreprises de Services d'Investissement (ESIs) et Etablissements de Crédit, nationaux et étrangers, en ce qui concerne leur implantation et le développement de leurs activités en Espagne (bail financier et affacturage, Offres Publiques d'Achat, titrisation hypothécaire et d'actifs, produits dérivés, financement structuré ..).

DROIT DU COMMERCE ET DES SOCIETES

PROL & ASOCIADOS offre assistance aux sociétés et investisseurs, nationaux et étrangers, qui entendent développer des activités commerciales et des investissements en Espagne.

Les services offerts dans ce domaine comprennent la négociation et la rédaction de tous les types de contrats dont les clients peuvent avoir besoin pour développer leur stratégie d'investissement ou désinvestissement: conseil légal en matière de fusions et acquisitions, UTEs ("Uniones Temporales de Empresas"-groupements temporaires d'entreprises-), achat et vente de sociétés, *management buy-outs*, *leveraged buy-outs*, accords de collaboration, *joint ventures*, accords para-sociaux, transactions, liquidation de sociétés et d'investissements et, en résumé, toute sorte d'opérations et d'investissements, nationaux ou étrangers, où s'avère nécessaire la protection des intérêts de la société.

De même, les services fournis sous cette épigraphe couvrent l'implantation en Espagne des succursales et compagnies subsidiaires des sociétés étrangères, comprenant la préparation, le dépôt et le suivi de l'ensemble des documents nécessaires au bon fonctionnement de ces sociétés.

En ce qui concerne le développement des activités ordinaires des clients, ce département collabore à la négociation et à la rédaction de tout type de contrats, à savoir, franchise, bail, distribution, agence, transfert de technologie, propriété industrielle et intellectuelle, financement, achat et vente de marchandises, publicité et parrainage, en fournissant, plus généralement, un ample appui juridique à la gestion quotidienne des sociétés.

Il importe de souligner que l'activité du département n'est pas étrangère aux besoins de conseil corporatif des sociétés dans lesquelles le cabinet exerce des fonctions de secrétariat ou assistance au sein du Conseil d'administration, lorsqu'une assistance légale spécialisée est nécessaire.

De même, notre cabinet travaille dans le domaine du financement d'actifs (y-compris les bateaux et les avions) et de projets encadrés dans un ample éventail d'activités économiques, ayant conseillé des soutiens financiers et des propriétaires de projets dans les domaines immobilier, industriel, du loisir et de l'énergie.

Nous nous occupons également de l'ensemble de problèmes dérivant de la restructuration des compagnies et des groupes internationaux.

Nos services s'adressent, tant aux questions ponctuelles pouvant se poser dans le cadre des activités quotidiennes de l'entreprise, qu'aux opérations compliquées qui nécessitent de l'intervention d'une équipe d'avocats participant de plusieurs disciplines. Cela permet d'offrir aux clients une approche précise et simultanée sur l'ensemble des matières ayant une transcendance légale pour l'opération posée.

Au fil des années, notre cabinet a acquis une expérience considérable dans l'analyse de la situation juridique et légale de ses clients, tant d'un point de vue global qu'à l'égard des différents départements ou divisions des entreprises, ce qui nous permet d'offrir une assistance capable de coordonner efficacement les intérêts commerciaux et les conditions et formalités imposées par la législation en vigueur applicable au secteur de l'activité concernée.

DROIT DU TRAVAIL

Le Droit du Travail, la Sécurité Sociale et la Sécurité et l'Hygiène du Travail font l'objet de l'assistance prêtée par ce département, qui entend offrir un service intégral à l'égard de tous les problèmes juridiques auxquels les sociétés ou leurs cadres sont confrontés.

Nos services dans ce champ couvrent la négociation des conventions collectives, l'appui juridique à la politique du personnel, le conseil et la solution des problèmes légaux dérivant des systèmes de fonds de pensions ou des engagements assumés par les entreprises vis-à-vis de leurs employés, la protection des intérêts légaux des travailleurs ou des sociétés dans le cadre de leurs relations de travail, ainsi que l'assistance juridique, la solution des problèmes légaux et les formalités devant être respectées dans le cadre des déplacements internationaux des travailleurs (étrangers et rapatriés).

Nous représentons nos clients auprès des Autorités du Travail et de la Sécurité Sociale dans les procédures administratives devant être entamées, par exemple, en cas de licenciement collectif (« EREs ») ou pour obtenir l'ajournement des cotisations à la Sécurité Sociale.

L'activité de notre département couvre la représentation de nos clients dans les toutes les instances de l'ordre social, y-compris la Cour de Cassation.

Enfin nous collaborons activement avec le département du Droit du Commerce et des Sociétés à l'analyse et à la vérification de la mesure dans laquelle les sociétés, clients ou tiers, accomplissent la législation applicable, et ceci moyennant la pratique d'audits et de *Due Diligences* dans des processus d'acquisition et fusion d'entreprises ou lorsqu'il faut tout simplement connaître ou vérifier le degré d'accomplissement de ladite législation.

CONTENTIEUX ET ARBITRAGE

En cas de controverse, lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir un arrangement amiable ou lorsqu'il convient d'entamer une procédure judiciaire ou arbitrale, PROL & ASOCIADOS conseille à ses clients l'option la plus avantageuse et les représente dans les domaines civil, social, commercial et contentieux-administratif moyennant les actions (y-compris l'action en annulation) et recours (appel, recours extraordinaire pour infraction à la procédure, pourvoi en cassation, recours extraordinaire en révision d'un jugement sans appel etc.) nécessaires, auprès de toutes juridictions, y-compris la Cour de Cassation et le Tribunal Constitutionnel.

En matière civile et commerciale, ce département représente ses clients dans les procédures de mesures conservatoires, qu'elles soient judiciaires ou arbitrales, pour assurer une tutelle judiciaire effective en cas d'action abrégée, verbale, ordinaire ou spéciale (partage judiciaire d'un héritage, déclaration d'incapacité, etc.). L'expérience du cabinet s'étend également aux procédures cambiales, d'exécution de biens nantis ou hypothéqués et notamment à l'exécution en Espagne des jugements rendus par des tribunaux étrangers.

PROL & ASOCIADOS s'occupe fréquemment d'affaires contentieuses civiles, aussi bien au niveau national qu'international, et représente des intérêts individuels et collectifs, ayant acquis une expérience importante dans plusieurs domaines, tels que les conflits sociétaires (contestation de délibérations sociales, responsabilité des administrateurs, arrangements judiciaires de dissolution et liquidation de sociétés, etc.), les réclamations des sommes dues, la défense des droits des consommateurs et usagers, les réclamations concernant la concurrence déloyale, la propriété industrielle et intellectuelle, la protection des données, l'agence et la distribution (indemnités de clientèle et résiliation unilatérale de contrats), dans des sphères d'activité si diverses que la construction, l'immobilier, la banque et les assurances.

Dans le domaine contentieux-administratif, PROL & ASOCIADOS défend les intérêts de ses clients dans des affaires très complexes et variées, telles que les aides publiques et les subventions, les brevets et les licences, les réclamations d'intérêts auprès de l'Administration, l'interprétation et l'exécution des contrats administratifs, la contestation des adjudications et toute autre matière lorsque l'une des parties est une administration municipale, autonome ou de l'Etat.

PROL & ASOCIADOS a aussi une expérience considérable dans la résolution de conflits par la voie de l'arbitrage, au niveau national et international, tant en qualité de conseil de l'une des parties qu'en qualité d'arbitre, l'un des membres du cabinet exerçant cette fonction au sein de plusieurs cours arbitrales, dont certaines profondément spécialisées dans les domaines bancaire et financier.

De même, PROL & ASOCIADOS a représenté les intérêts, créanciers et débiteurs, de divers clients nationaux et étrangers dans les domaines traditionnels de la cessation de paiements et de la faillite, ce qui lui a donné une expérience importante dans le cadre de la nouvelle législation régissant les concours entre créanciers, la restructuration des dettes et le rapatriement subséquent des fonds.

Enfin PROL & ASOCIADOS représente ses clients auprès de la Commission Nationale de Défense de la Concurrence et des Tribunaux Economiques et Administratifs.

AUTRES SECTEURS

Depuis que l'Espagne a adhéré à l'Union Européenne, il existe de nouvelles matières difficiles à encadrer dans les domaines traditionnels de notre droit.

Parmi ces nouvelles matières figure - après la parution de nouvelles lois portant sur les télécommunications, la publicité, la concurrence déloyale, le commerce en détail, les produits défectueux et la défense des consommateurs et usagers - un nouveau corps légal que l'on peut dénommer de façon générique "droit de la consommation", domaine dans lequel notre étude a déployé une activité considérable depuis sa fondation.

PROL & ASOCIADOS offre un ensemble de services au niveau européen en ce qui concerne les réglementations communautaires auxquelles les entreprises sont soumises, notamment à l'égard des dispositions directement applicables qui ne nécessitent pas la promulgation de dispositions d'incorporation en droit interne.

Nous avons récemment eu affaire à des dossiers liés au marché d'Internet et nous conseillons régulièrement aux sociétés ou personnes physiques travaillant dans ce secteur.

En matière fiscale, nos services sont axés sur l'analyse des conséquences des opérations posées et le conseil à propos des questions ponctuelles liées aux activités quotidiennes des entreprises.

PROL & ASOCIADOS offre enfin assistance dans le domaine de la protection des droits de la propriété industrielle (brevets, marques et dénominations commerciales), tant dans la phase administrative que dans la phase juridictionnelle (voies administrative, civile ou pénale).

BUREAUX

LOCALISATION

Le bureau central de Prol & Asociados est implanté à Madrid, rue Ebro n° 3, dans le quartier résidentiel « El Viso ».

Notre arrondissement, l'un des centres du commerce les plus importants de Madrid, jouit d'excellentes communications publiques, étant situé à vingt-cinq minutes de l'aéroport.

Notre bureau à Barcelone est situé dans la rue Enrique Granados, au quartier résidentiel "El Ensanche", très proche du centre de la ville.

EQUIPEMENT

Depuis sa fondation, Prol & Asociados essaye d'avoir des moyens technologiques avancés, capables d'assurer un emploi du temps efficient, ainsi que d'épargner les tâches les plus routinières inhérentes à la pratique du droit.

Le système informatique de PROL & ASOCIADOS permet à tous ses membres d'accéder de façon immédiate à l'ensemble de l'information et de la documentation élaborées dans le cabinet. De même, les banques de données de jurisprudence et législation permettent d'obtenir des renseignements dans ces domaines dans les plus brefs délais. Notre cabinet dispose enfin de moyens suffisants pour garantir l'autonomie de chacun de ses membres, de sorte que ceux-ci peuvent, si besoin est, travailler dans les locaux du client.

La communication informatique entre les bureaux de Madrid et Barcelone permet de partager l'information de façon pratiquement immédiate.

LANGUES

Afin de fournir le meilleur service à ses clients internationaux, PROL & ASOCIADOS accorde une grande importance au chapitre des langues.

PROL & ASOCIADOS compte parmi ses membres des interprètes d'anglais et de français, de sorte que ces deux langues peuvent être employées comme instruments de travail. Le cabinet est donc en mesure d'offrir aux clients, sans recourir à des entreprises de traduction, des versions en anglais ou en français des documents, ce qui garantit le caractère confidentiel et implique en même temps un gain de temps et des honoraires plus avantageux.

A la demande des clients, nous pouvons employer comme langues de travail pour la communication, la correspondance et la rédaction des documents l'espagnol, l'anglais ou le français. Nous avons aussi une connaissance suffisante de l'italien et du portugais.

ASSOCIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Prol & Asociados, ou ses membres, participent activement aux suivantes **associations internationales**:

- INTERNATIONAL BAR ASSOCIATION (IBA)
- UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA)
- ASSOCIATION EUROPEENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER (AEDBF)
- AMERICAN BAR ASSOCIATION (ABA)
- LONDON COURT OF INTERNATIONAL ARBITRATION (LCIA)

Au niveau national, le cabinet ou ses membres appartiennent aux ordres et associations suivantes:

- ORDRES DES AVOCATS: Tous les membres du cabinet sont inscrits, comme avocats en exercice, aux barreaux de Madrid ou de Barcelone.
- COUR CIVILE ET COMMERCIALE D'ARBITRAGE (CIMA)
- CLUB DE L'ARBITRAGE ESPAGNOL (CEA)
- COUR D'ARBITRAGE DE MADRID
- SOCIÉTÉ ESPAGNOLE D'ARBITRAGE (SEA)
- COUR D'ARBITRAGE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE MADRID
- PLUSIEURS CHAMBRES DE COMMERCE ESPAGNOLES ET ETRANGÈRES
- ASSOCIATION ESPAGNOLE DE DIRECTEURS DU PERSONNEL (AEDIPE)
- FORUM D'AVOCATS D'ENTREPRISE (FJE)
- ASSOCIATION ESPAGNOLE DE REPRÉSENTANTS DE LA BANQUE ÉTRANGÈRE (AERBE)

MEMBRES DU CABINET**ASSOCIES**

FRANCISCO G. PROL, né à Madrid, Espagne, le 28 septembre 1953. Etudes: Université de Madrid - "Centro de Estudios Universitarios -CEU-" (Maîtrise en Droit, 1975). Associations: Barreau de Madrid, Membre fondateur de l'Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier (AEDBF), International Bar Association, Union Internationale des Avocats, International Network for Technology Law. Langues: espagnol, anglais et français.

MANUEL MORENO, né à Madrid, Espagne, le 15 septembre 1955. Etudes: Université de Valladolid (Maîtrise en Droit, 1977). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol et anglais.

JOSEFINA GARCÍA, née à Léon, Espagne, le 24 juillet 1950. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1985). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol et français.

JUAN MANUEL LÓPEZ MOMPEÁN, né à Madrid, Espagne, le 22 décembre 1951. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1973). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol et français

MEMBRES

ANA BEN VÁZQUEZ, née à Bilbao, Espagne, le 22 novembre 1965. Etudes: Université de Barcelone (Maîtrise en Droit, 1992); Ecole de Pratique Juridique "Roda i Ventura" de l'Ordre des Avocats de Barcelone (Certificat d'Aptitude Professionnelle des Avocats -CAPA-1995). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, catalan, anglais.

M^a ELENA CALPE DÍAZ, née à Madrid, Espagne, le 16 février 1976. Etudes: Université Complutense de Madrid (Maîtrise en Droit, 2004); « Fundación Sagardoy » (Master en Droit International du Travail, 2003-2004 / Programme *Executive* Direction Stratégique des Ressources Humaines, 2005). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, anglais.

YOLANDA PÉREZ VIDAL, née à Pontevedra, Espagne, le 20 juin 1979. Etudes: Université de Navarre (Maîtrise en Droit, 2001); "Escuela Experiencia Profesional" (attachée à l'ICAM) (Master en Pratique Juridique, 2007). Associations: Barreau de Madrid; Alumni Navarrens. Langues: espagnol, anglais.

MARÍA HERNÁNDEZ GONZÁLEZ, née à Madrid, Espagne, le 27 juillet 1978. Etudes: "C.U. Cardenal Cisneros", Université Complutense de Madrid (Maîtrise en Droit, 2004); "Instituto de Estudios Bursátiles" [Master en Droit International, 2006]. Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, anglais.

PALOMA LUCIÁÑEZ JIMÉNEZ, née à Madrid, Espagne, le 16 janvier 1981. Etudes: Université Autonoma de Madrid (Maîtrise en Droit, 2005); IE Business School, Madrid (Master en Conseil Juridique, 2008); Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, anglais.

CARMEN SALAR ARCUSA, née à Castellón de la Plana, Espagne, le 23 avril 1986. Etudes: Université Pontificale de Comillas (ICADE), Madrid (Maîtrise en Droit et Diplôme en Entrepreneuriat, 2009); IE Law School, Madrid [Master en Conseil Juridique aux Entreprises, 2010]; University of California, Hastings College of the Law (I.E. Exchange Program, LLM in U.S. Legal Studies, janvier – juin 2011). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol et anglais.

BUREAU DE BARCELONE

JUAN ANTONIO RIUDAVETS (RESPONSABLE), né à Madrid, Espagne, le 5 avril 1947. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1972); Centre d'Etudes Economiques et d'Impôts (Avocat d'Entreprise); Ecole de Pratique Juridique (Master en Droit des Sociétés); Ministère des Affaires Etrangères (Diplôme Communautés Européennes); Université Pontificia de Comillas (Cours sur Délits Monétaires); Ordre des Avocats de Madrid (Cours en Droit Environnemental). Associations: Barreau de Barcelone. Langues: espagnol, français, anglais.

DAVID COROMINAS ROMERO, né à Ripoll (Gérone), Espagne, le 12 juillet 1981. Etudes: Université Autonoma de Barcelone (Maîtrise en Droit, 2008). Associations: Barreau de Barcelone. Langues: espagnol, catalan, anglais.

CONSEIL EN MATIÈRE FISCALE

JAVIER SÁNCHEZ-MORENO né à Badajoz, Espagne, le 18 mars 1963. Etudes: Université de Madrid (Maîtrise en Droit, 1986), Université de Grenade (Doctorat 2004). Expérience professionnelle: Inspecteur des Finances 1988-1997 (Chef d'Unité Fiscale pendant 5 ans et Sous-directeur des Services de Recouvrement de Madrid pendant 2 ans), Directeur de William M. Mercer Ltd. en Espagne (1997-2000), *Equity Partner* de Deloitte (2000-2005), Associé du cabinet d'avocats Sánchez-Moreno (depuis 2005). Professeur de Droit Fiscal (IE Business School, Madrid, Université de Valence). Associations: Barreau de Madrid. Langues: espagnol, français, anglais.